MR JARDINAGE
Expert en Matériel de Jardin

5 ANS ZEN
GARANTIE

ET HOP !
ZEN
POUR 5 ANS

AVEC Colombia

MR JARDINAGE
Expert en Matériel de Jardin

5 ANS GARANTIE ZEN

CARTE D'IDENTITÉ DE VOTRE MACHINE

Colombia

L'ACQUÉREUR

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL - VILLE : .....

EMAIL : .....

SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR LA NEWSLETTER MENSUELLE MR-JARDINAGE : ☐ OUI ☐ NON

VOTRE MACHINE

MODÈLE : ..... N° DE SÉRIE : .....

MOTEUR : ..... N° DE SÉRIE : .....

DATE D'ACQUISITION :.....

MISE EN SERVICE – VÉRIFICATION AVANT DÉLIVRANCE

Avant de vous délivrer cette machine, votre magasin Mr. JARDINAGE agréé a procédé pour votre totale satisfaction au montage, à la mise en route et aux contrôles des éléments de sécurité conformément aux préconisations du constructeur.

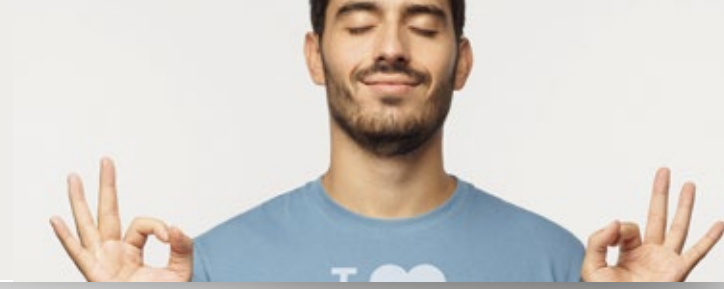
Votre conseiller Mr. JARDINAGE vous a donné également tous les conseils d'utilisation et d'entretien de votre matériel.

PENSER À ENREGISTRER VOTRE GARANTIE SUR www.mrjardinage.com

OPÉRATION D'ENTRETIEN ET CONTRÔLE

La garantie ZEN sur 5 ans est valide sous réserve d'opérations de contrôle effectuées dans un magasin Mr. JARDINAGE une fois pas an minimum. La révision hivernale s'effectue entre le 1er novembre et le 28 février de chaque année.

Les opérations de contrôle sont fonction de votre matériel et du forfait choisi. S'adresser auprès de votre magasin.



1

DATE : .....
TECHNICIEN : .....
FORFAIT APPLIQUÉ : .....
COMMENTAIRES : .....
.....
.....

Cachet de votre concessionnaire Mr.Jardinage

2

DATE : .....
TECHNICIEN : .....
FORFAIT APPLIQUÉ : .....
COMMENTAIRES : .....
.....
.....

Cachet de votre concessionnaire Mr.Jardinage

3

DATE : .....
TECHNICIEN : .....
FORFAIT APPLIQUÉ : .....
COMMENTAIRES : .....
.....
.....

Cachet de votre concessionnaire Mr.Jardinage

4

DATE : .....
TECHNICIEN : .....
FORFAIT APPLIQUÉ : .....
COMMENTAIRES : .....
.....
.....

Cachet de votre concessionnaire Mr.Jardinage

5

DATE : .....
TECHNICIEN : .....
FORFAIT APPLIQUÉ : .....
COMMENTAIRES : .....
.....
.....

Cachet de votre concessionnaire Mr.Jardinage

Mr JARDINAGE
Expert en Matériel de Jardin

5 ANS GARANTIE ZEN

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE ZEN

GARANTIES APPLICABLES À VOTRE PRODUIT COLOMBIA

Colombia

Votre magasin Mr JARDINAGE vous remercie de la confiance que vous lui accordez lors de l'achat d'un matériel de la marque COLOMBIA, et vous souhaite entière satisfaction dans son utilisation.

GARANTIES LÉGALES
(OBLIGATOIRES – INDÉPENDANTES DE LA GARANTIE ZEN)

Indépendamment de toute garantie commerciale, le consommateur bénéficie :

■ de la garantie légale de conformité

Conformément aux articles L217-3 à L217-20 du Code de la consommation, le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien.

- Durée : 2 ans à compter de la délivrance du bien
- Cette garantie couvre les pièces, la main-d'œuvre et le remplacement ou la réparation
- Aucun frais ne peut être facturé au consommateur
- Elle s'applique sans condition d'entretien annuel

■ De la garantie légale contre les vices cachés

Conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil, le consommateur peut demander réparation si un défaut caché rend le produit impropre à son usage ou diminue fortement son utilisation.

Les garanties légales s'appliquent à tous les produits, y compris les machines électriques et à batterie, et ne peuvent être ni limitées ni exclues.

GARANTIE COMMERCIALE « ZEN » (OPTIONNELLE ET CONTRACTUELLE)

La garantie commerciale ZEN vient s'ajouter aux garanties légales et ne s'y substitue pas.

1. Départ de la garantie ZEN

La garantie ZEN prend effet à la date d'achat de la machine par le premier utilisateur.

2. Durée de la garantie ZE

Dans le cadre d'une utilisation exclusivement familiale, certains matériels COLOMBIA bénéficient :

- **de 2 ans de garantie commerciale**
- avec une extension possible jusqu'à 5 ans (2 ans + 3 ans), sous réserve du respect des conditions ci-dessous.

La garantie ZEN est applicable uniquement au propriétaire initial.

3. Conditions d'application de la garantie ZEN

La garantie ZEN est accordée sous réserve du respect des conditions suivantes :

a. La machine doit faire l'objet d'u **entretien annuel obligatoire**, réalisé par le service atelier d'un magasin **Mr JARDINAGE**, dès la première année.

La révision hivernale doit être effectuée entre le **1er novembre et le 28 février.**

b. La garantie ZEN est limitée à la **réparation ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse.**

c. Aucune intervention ou modification ne doit être réalisée par un tiers autre qu'un professionnel **Mr JARDINAGE.**

d. L'utilisation de la machine doit être conforme à la notice constructeur et à l'usage pour lequel elle a été conçue.

e. Toute réparation ou remplacement n'a pas pour effet de prolonger la durée initiale de la garantie.

f. En cas de hors-garantie ZEN ou de dénonciation de celle-ci, un devis sera établi (voir conditions en magasin).

g. Pour toute demande de garantie ZEN, **la facture d'achat ainsi que les justificatifs d'entretien sont obligatoires.**

4. Couverture de la garantie ZEN

- Les pièces reconnues défectueuses par l'atelier **Mr JARDINAGE**
- **La main-d'œuvre, hors opérations d'entretien courant et hors cas de garantie dénoncée.**

5. Exclusions spécifiques à la garantie ZEN

Les exclusions suivantes ne s'appliquent pas aux garanties légales, mais uniquement à la garantie commerciale ZEN :

- Machines équipées d'un moteur électrique ou fonctionnant à batterie lithium
- Remorques, outils et accessoires 3 points, motoculteurs, scies à bûches
- Transfert de propriété du matériel
- Consommables : huiles, lubrifiants, graisses
- Usure normale et détérioration esthétique
- Usage professionnel ou intensif
- Utilisation non conforme ou environnement inadapté
- Dommages accidentels ou externes (vol, incendie, chute, choc, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, etc.)
- Utilisation de pièces non agréées ou accessoires non adaptés
- Carburants ou lubrifiants non conformes
- Mauvais entretien ou non-respect des normes de sécurité

Durées spécifiques – garantie ZEN uniquement :

- Batteries : exclues au-delà de 6 mois
- Éléments suivants exclus au-delà de 3 mois : câblerie, courroies, lames, roues, roulements, sièges, pneumatiques, carburateurs, chaînes, pignons
- Pièces d'usure : bougies, filtres, injecteurs, courroies, fusibles, ampoules, joints, garnitures de frein et d'embrayage

Sont également exclus :

- Frais d'entretien périodique
- Immobilisation de l'appareil
- Transport pour l'enlèvement et la restitution du matériel en panne, ou location d'un appareil de remplacement

ATTENTION : L'utilisation de pièces détachées non agréées peut entraîner la perte de la garantie commerciale ZEN, sans affecter les garanties légales.

6. Responsabilité du client

Le client est responsable de l'entretien de sa machine et doit conserver tous les justificatifs correspondants.

Il est interdit de modifier ou de supprimer les dispositifs de sécurité.

En cas de prêt du matériel, le client doit informer l'utilisateur des consignes de sécurité et lui remettre le manuel d'utilisation.

Garantie ZEN : sont concernés les produits des gammes **ESSENTIEL ET EXPERT.**

Garantie ZEN de 2023-2025 : sont concernées les gammes **BASIC (3 ans) et ORIGINAL (5 ans).**

Garantie ZEN avant 2023 : 5 ans pour les matériels **thermiques** et **2 ans** pour les matériels **électriques et à batteries.**